



# FICHE INSCRIPTION SAISON 2026-2027

Reprise des cours le 14 septembre 2026 – Fin des cours le 26 juin 2027

Joindre une photo d'identité

|                                                            |                                                                    |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Nom :                                                      | Nom de naissance :<br><b>(obligatoire pour les femmes mariées)</b> |
| Prénom :                                                   | Date de naissance :                                                |
| Email :                                                    | Téléphone :                                                        |
| Adresse :                                                  |                                                                    |
| Code Postal :                                              | Ville :                                                            |
| Personne à contacter en cas d'urgence : Nom et Téléphone : |                                                                    |

## TARIFS SAISON 2026-2027 comprenant : cours + licence et assurance

|                             |                                                       |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------|
| Cotisation annuelle         | 180€ donnant accès jusqu'à <b>3 cours par semaine</b> |
| Tarif séance supplémentaire | 45€ par séance supplémentaire pour l'année            |
| Marche nordique             | L'activité compte pour 2 cours.                       |

## Choix des cours -cf. planning joint :

| Jour     | Horaire | Activité et animatrice | Jour     | Horaire | Activité et animatrice |
|----------|---------|------------------------|----------|---------|------------------------|
| Lundi    |         |                        | Jeudi    |         |                        |
| Mardi    |         |                        | Vendredi |         |                        |
| Mercredi |         |                        | Samedi   |         |                        |

| Règlement | Cotisation annuelle | Cours supplémentaire : | Frais traitement ANCV | Total à payer |
|-----------|---------------------|------------------------|-----------------------|---------------|
|           | 180€                | 45€ X Nb de cours =    |                       |               |

- ☐ Par prélèvement SEPA / Règlement possible en 3 fois : **80/50/50** -date prélèvement : 15/09-15/10-15/11/2026
- ☐ Par Carte de paiement
- ☐ Par chèque bancaire à l'ordre d'EPGV CAGNES : Règlement possible en 3 fois : **80/50/50** -remise à l'encaissement : 15/09-15/10-15/11/2026

|          | Banque | N° chèque | Montant |
|----------|--------|-----------|---------|
| Chèque 1 |        |           |         |
| Chèque 2 |        |           |         |
| Chèque 3 |        |           |         |

- ☐ Par virement : IBAN FR76 1910 6006 0443 6416 2373 412 Nom adhérent obligatoire dans le motif
- ☐ Par chèques vacances ANCV ou coupons sport **frais traitement 5€** : Nombre .. Montant : .....€

## REMISE INSCRIPTION

- ☐ Fiche d'inscription recto-verso complétée et signée
- ☐ Paiement de la cotisation
- ☐ Certificat médical ou attestation « questionnaire de santé »
- ☐ Photo d'identité

|                   |
|-------------------|
| Réservé au Bureau |
| Reçu le           |
| Traité le         |

**TRÈS IMPORTANT** : Inscription enregistrée seulement si dossier COMPLET et règlement effectué

Contact : [gvcolettebesson.cagnes@gmail.com](mailto:gvcolettebesson.cagnes@gmail.com) - Tél : 06 61 07 46 20 ou 06 85 47 75 42

### Inscription

L'inscription, est un engagement contractuel :

- Le club s'engage à assurer les cours et prévoit un créneau avec une salle et une animatrice diplômée.
- L'adhérent s'engage pour toute la saison.

Par conséquent, le montant payé pour la licence et les cours ne sera en aucun cas remboursable, la cotisation aux activités a un caractère annuel et forfaitaire.

Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles.

### Modalités d'inscription

Deux modes d'inscription sont possibles, nous vous recommandons d'utiliser le premier (en ligne) autant que possible.

✓ **Inscription directement en ligne (RECOMMANDÉ) VIA l'application Mon Club** (cf. guide inscription application Mon Club)

✓ **Inscription via formulaire papier**

Remplir très lisiblement la fiche d'inscription et, soit la donner à un membre du bureau ou au référent présent lors des cours, dans une enveloppe à votre nom avec les pièces nécessaires indiquées sur la fiche, soit la renvoyer en pdf par email sur [gvcolettebesson.cagnes@gmail.com](mailto:gvcolettebesson.cagnes@gmail.com) ainsi que les pièces nécessaires indiquées sur la fiche, ou sinon les envoyer par courrier postal au siège du club : les Mas de Léouvé villa 5 /95 chemin de Ste Colombe /06800 Cagnes-sur-Mer.

**L'accès aux séances est conditionné par la remise d'un dossier d'inscription complet.**

### Questionnaire de santé ou certificat médical

Il doit être rempli, daté et signé. Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer une activité physique. Il vous faudra remettre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Ce certificat médical devra dater de moins de 6 mois.

### Carte adhérent, équipement et matériel nécessaire

L'adhérent doit être en mesure de montrer sa carte adhérent numérique à chaque cours. Chaque adhérent est tenu de respecter les horaires et de s'inscrire sur la feuille de présence. La participation aux cours impose d'apporter son tapis personnel et de porter des chaussures réservées exclusivement aux salles de sport.

### Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFSV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027. Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

### Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur le site internet de l'association <http://gymvolontaire-cagnesurmer.fr>, sur le site service-public/associations ou auprès d'un membre du bureau et dans le classeur des présences.

### Vacances

Les complexes sportifs « Colette Besson » et « Costamagna » sont fermés durant les vacances de Noël, Juillet et août. Pour les petites vacances scolaires : à la Toussaint arrêt la 2<sup>ème</sup> semaine de vacances ; pour Février et Printemps, l'arrêt des cours a lieu la première semaine de ces vacances.

### Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau. Il est important que chaque adhérent participe à la vie du club, notamment par sa participation à l'Assemblée Générale annuelle.

### Droit à l'image

J'autorise l'Association à publier des photos et vidéos me représentant lors des activités au sein de l'association : OUI /NON. Une absence de réponse vaut acceptation

### Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFSV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : [gvcolettebesson.cagnes@gmail.com](mailto:gvcolettebesson.cagnes@gmail.com)

### Honorabilité des bénévoles

Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFSV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date :

Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé »

## Questionnaire de santé pour le sportif majeur

### Volet à conserver par le licencié

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

| S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non                                                                                                                             | OUI                      | NON                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique                                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?           | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissement ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?                                                                                         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié**

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et la remettre à votre club.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

### Volet à remettre à l'association

#### ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE À LA FFSV

Je soussigné M/Mme : ....., né(e) le .....atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison : **2026-2027 - GV COLETTE BESSON CAGNES SUR MER**

A ....., le...../...../.....

Signature